



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R02-2020-003

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2020

# Sommaire

## Agence Régionale de la Santé

R02-2019-12-18-004 - Décision ARS n°2019-099 portant autorisation d'usage du titre d'ostéopathe au profit de Mme Céline DAMBRE (2 pages) Page 3

## DEAL

R02-2019-12-30-007 - Arrêté 201912-0001 du 30 décembre 2019 relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter des installations de distribution de GPL en vrac dans l'emprise de l'établissement SARA, sur le territoire de la commune du Lamentin, présentée par la société ANTILLES-GAZ (2 pages) Page 6

R02-2019-12-30-006 - Arrêté Préf portant création et composition de la CIL sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (3 pages) Page 9

## Direction de la Mer

R02-2020-01-08-001 - Arrêté portant Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime au profit de la CAESM à Sainte Luce pour la régularisation d'un émissaire en mer (6 pages) Page 13

## Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2020-01-06-001 - BECHET Victoire - ANSES D'ARLET - ARRETE portant autorisation de défrichement avec réserves. (4 pages) Page 20

R02-2019-12-23-007 - MONPLAISIR Ralph - CASE PILOTE - ARRETE portant interdiction de défrichement. (3 pages) Page 25

R02-2020-01-06-002 - Monsieur le Maire - ROBERT - ARRETE portant autorisation de défrichement avec réserves. (3 pages) Page 29

R02-2020-01-23-001 - PAULIN Jean Charles - ANSES D'ARLET - ARRETE portant interdiction de défrichement. (3 pages) Page 33

## Préfecture de la Martinique

R02-2020-01-07-001 - portant admission au BNSSA (2 pages) Page 37

## PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2019-12-31-003 - Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 (2 pages) Page 40

R02-2019-12-31-004 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 (20 pages) Page 43

Agence Régionale de la Santé

R02-2019-12-18-004

Décision ARS n°2019-099 portant autorisation d'usage du  
titre d'ostéopathe au profit de Mme Céline DAMBRE

Décision ARS n°099.../2019  
Portant autorisation d'usage du titre d'Ostéopathe

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
de la Martinique



Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Article 64 (II) : Durée minimale pour la formation au métier d'ostéopathe et de chiropracteur (3520 heures) - Modification du 1er alinéa de l'art. 75 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002) qui modifie le Code de la santé publique - art. L4383-1 (V). Article 65 modifie le Code de la santé publique - art. L1421-1 (V).

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures : Article 53 : Extension du dispositif de reconnaissance du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur - Ajout d'un alinéa à l'art. 75 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Vu la loi n° 2014-201 du 24 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la santé (Article 1 et 2) : Obligation de RCP au 1er janvier 2015, pour tout professionnel autorisé à user du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur.

Vu le décret n° 2013-415 du 21 mai 2013 relatif aux agréments des établissements de formation en ostéopathie.

Vu le décret n° 2007-1564 du 2 novembre 2007 modifiant le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie (Remplacement du I de l'art. 16 et modification de l'art. 17).

Vu le décret n° 2008-1441 du 22 décembre 2008 relatif à l'usage du titre d'ostéopathe et à l'exercice de cette activité (modification des art. 4, 6, 7, 8, 11, 12, 13 et 17 ; Remplacement des art. 9 et 10 ; Insertion de l'art. 12-1 et abrogation de l'art. 18 du décret n° 2007-435 du 25 mars 2007).

Vu le décret n° 2011-390 du 12 avril 2011 modifiant l'article 75 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Vu le décret n° 2011-1120 du 19 septembre 2011 relatif aux agréments des établissements de formation en ostéopathie.

Vu le décret n° 2012-584 du 26 avril 2012 modifiant le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

Vu le décret n° 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie.

Vu le décret n° 2014-1505 du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie.

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifiant la liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie.

Vu l'arrêté du 8 août 2013 modifiant l'arrêté du 6 décembre 2012 modifiant la liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie.

Vu l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie.

Sur avis de la Commission Régionale des Ostéopathe de Martinique,

**DECIDE**

**Article 1 :** La Commission Régionale des Ostéopathes de Martinique (CROM) a été consultée à distance dans le cadre des dispositions du décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 modifié susvisé. La CROM a rendu un avis favorable le **04 novembre 2019** à l'usage du titre d'ostéopathe par Mme Céline **DAMBRE**.

**Article 2 :** Suite à l'avis rendu par la Commission Régionale des Ostéopathe de Martinique (CROM), le Directeur Général de l'ARS de Martinique autorise Mme Céline **DAMBRE** à user du titre d'Ostéopathe.

Siège  
Centre d'Affaires « AGORA »  
ZAC de l'Étang / Abricot – Pointe des Grives  
CS 80656- 97263 FORT DE FRANCE CEDEX  
Standard : 05.96.39.42.43 – Fax 05.96.60.60.12

[ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr)

[www.ars.martinique.sante.fr/](http://www.ars.martinique.sante.fr/)

**Article 3 :** Le Directeur Général de l'ARS autorise Mme Céline **DAMBRE** à s'inscrire au registre ADELI, pour exercer sa profession d'Ostéopathe.

**Article 4 :** le Directeur Général de l'ARS de Martinique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fort de France, le **18 DEC. 2019**



P/ Le Directeur Général de l'ARS  
Le Directeur Général Adjoint

  
Olivier COUDIN

# DEAL

R02-2019-12-30-007

Arrêté 201912-0001 du 30 décembre 2019 relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter des installations de distribution de GPL en vrac dans l'emprise de l'établissement SARA, sur le territoire de la commune du Lamentin, présentée par la société ANTILLES-GAZ

*Installations de distribution de GPL en vrac à la SARA au Lamentin par ANTILLES-GAZ*

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Martinique*  
DIRECTION

*Mission « Enquêtes Publiques  
et Affaires Juridiques »*

## **ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 201912-0001**

**Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter des installations de distribution de GPL en vrac dans l'emprise de l'établissement SARA, sur le territoire de la commune du Lamentin présentée par la Société ANTILLES-GAZ**

*LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE*

- Vu** le Code de l'Environnement – livre V, Titre I, art. L511-1, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et ses textes pris en application ;
- Vu** le code de l'environnement notamment les articles L.120-1 et suivants relatifs à la participation du public à l'élaboration des plans, programmes et projets ayant une incidence sur l'environnement ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Vu** le décret du président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE, Préfet de la région Martinique, Préfet de la Martinique ;
- Vu** le décret du président de la République du 13 novembre 2018 nommant M. Antoine POUSSIER, sous-préfet hors classe en position de service détaché, secrétaire général de la préfecture de Martinique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 201911-0001 du 6 novembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter des installations de distribution de GPL en vrac dans l'emprise de l'établissement SARA, sur le territoire de la commune du Lamentin, présentée par la société ANTILLES-GAZ ;

- Vu** l'arrêté préfectoral n°R02-2018-11-27-001 modifié du 27 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Antoine POUSSIER, secrétaire général – administration générale de la préfecture de la Martinique ;
- Vu** la demande déposée en préfecture le 2 janvier 2018, complétée le 24 janvier 2019, par laquelle la société ANTILLES-GAZ sollicite l'autorisation d'exploiter des installations de distribution de GPL en vrac dans l'emprise de l'établissement SARA, sur la parcelle cadastrée I-851, extraite de la parcelle I-533, d'une superficie de 3,4 hectares, sur le territoire de la commune du Lamentin ;
- Vu** le rapport de recevabilité du 15 octobre 2019 ;
- Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 3 octobre 2019 ;
- Vu** la décision n° E19000024/97 du tribunal administratif de Martinique, en date du 24 octobre 2019, portant désignation de monsieur Léon Michel AMATA, en qualité de commissaire enquêteur ;

**Considérant que la permanence du commissaire enquêteur prévue le jeudi 2 janvier 2020 ne pourra être effective en raison de la fermeture des services municipaux.**

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de Martinique,

## ARRÊTE

### Article 1 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le planning des permanences est modifié comme suit :

- ✓ Mercredi 4 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 (ouverture et permanence)
  - ✓ Mercredi 11 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
  - ✓ Mercredi 18 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- ✓ Mercredi 8 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 (permanence et clôture)

Les autres dispositions restent inchangées.

### Article 2 : EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

Le secrétaire général de la préfecture de Martinique, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le maire du Lamentin, le maire de Fort-de-France, le représentant de la société ANTILLES-GAZ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Fort-de-France, le 30 DEC. 2019  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Martinique



Antoine POUSSIER

2/2

DEAL

R02-2019-12-30-006

Arrêté Préf portant création et composition de la CIL sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de la Martinique*

*Service Logement et Ville Durable  
Unité Politique Sociale du Logement*

**Arrêté Préfectoral n° R02-2019-  
portant création et composition de la Conférence Intercommunale  
du Logement (C.I.L.) sur le territoire de la Communauté  
d'Agglomération du Centre de la Martinique**

**Le Préfet de la Martinique**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 302 – 1 et L. 441-1-5 et suivants ;

**Vu** l'article 97 de la loi n° 2014 – 366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi A.L.U.R.) ;

**Vu** l'article 70 de la loi n° 0024 du 28 Janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (loi L.E.C.) ;

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique en date du 02 Octobre 2019 introduisant la procédure de création et de composition d'une Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.) ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la Martinique ;

Considérant la proposition du Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique en date du 25 Novembre 2019 ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Une Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.) est créée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM).

Elle est co-présidée par Monsieur le Préfet de la Martinique ou son représentant et par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ou son représentant.

**Article 2 :**

La Conférence Intercommunale du Logement, dans sa formation plénière, est composée de trois collèges :

**1 – Collège des représentants des collectivités territoriales.**

VILLES MEMBRES DE L' E.P.C.I	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FORT DE FRANCE	M. Didier LAGUERRE	M. Frantz THODIARD
LAMENTIN	M. David ZOBDA	M. Rodolphe BOCALY
SAINT-JOSEPH	M. Athanase JEANNE ROSE	Mme Lysiane THALY-PONTAT
SCHOELCHER	M. Luc CLEMENTE	M. Maurice JOSEPH-MONROSE
Collectivité Territoriale de Martinique	Mme Diane MONTROSE	Mme Christiane BAURAS

**2 – Collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions de logements sociaux.**

BAILLEURS SOCIAUX	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIMAR	Mme Anicet THOME	Mme Catherine ZOZOR-FLORENT Mme Nadiège SILLON LOREDON
S.A. SMHLM	M. Philippe HUYGHES-des-ETAGES	M. Didier TALBAT
S. A. OZANAM	M. Tony TIRAULT	M. Roger AGAPIT
SEMSAMAR	M. Jean-Pierre APPOLINAIRE	Mme Jéhanne-Noëlle SERVIERE
SEMAG	M. Antoine ROFFIAEN	Mme Christie MAGLOIRE
ACTION LOGEMENT	M. Hervé HONORE	Mme Sonia HIGHT

**3 – Collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.**

<b>USAGERS ou ASSOCIATIONS de DEFENSE des PERSONNES DEFAVORISEES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Union Régionale des Associations du Secteur Social et médico-social de la Martinique (U.R.A.S.S.)	M. Jean-Claude AZUR	Mme Sandra GUY
Association pour le Logement Social (A.L.S.)	Mme Kalthoum BEN M'BAREK	Mme Céline CASIMIR ou Mme Juliette AUBARD
Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (S.I.A.O.)	M. Joseph ANGELE	Mme Chrislaine JOSEPH-ROSE-DUVILLE
Union Départementale - Confédération Syndicale des Familles de la Martinique (U.D./C.S.F.)	M. Patrick LOUISY-LOUIS	Mme Sandrine GABET

**ARTICLE 3 :**

Les Maires des villes, rattachés à l'intercommunalité, sont Membres de droit de la Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.). Ils participent aux séances de travail avec voix délibérative.

**ARTICLE 4 :**

Les Membres de la C.I.L. sont désignés pour une durée de six ans. A la demande des instances qui y sont représentées, la composition de la C.I.L. peut être modifiée afin de tenir compte des changements éventuels intervenus dans ces structures.

**ARTICLE 5 :**

En fonction de l'ordre du jour, l'un ou l'autre des Présidents peut inviter des personnes qualifiées à assister aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement.

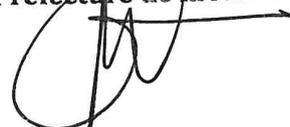
**ARTICLE 6 :**

Un règlement intérieur est élaboré fixant les modalités de fonctionnement de la C.I.L. relevant de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique. Son Secrétariat est assuré par les services administratifs de la CACEM.

**ARTICLE 7 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l' Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Fort de France, le **30 DEC. 2019**  
**Pour le Préfet et par délégation**  
**Le Secrétaire Général**  
**de la Préfecture de la Martinique**



**Antoine POUSSIER**

Direction de la Mer

R02-2020-01-08-001

Arrêté portant Autorisation d'Occupation Temporaire du  
Domaine Public Maritime au profit de la CAESM à Sainte  
Luce pour la régularisation d'un émissaire en mer



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de la mer de la Martinique

### ARRETE

**portant Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, présidée par Monsieur LARCHER Eugène, pour la régularisation d'un émissaire en mer sur les communes de Sainte Luce**

#### *LE PREFET DE LA MARTINIQUE*

- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- VU le Code de l'Environnement notamment son article L. 219-7 ;
- VU la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du Littoral et de son décret d'application n° 89-734 du 13 octobre 1989 ;
- VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'Outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU l'arrêté préfectoral R02-2019-11-29-004 du 29 novembre 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Nicolas LE BIANIC, Directeur de la Mer de la Martinique ;
- VU la demande en date du 19 juillet 2019 formulée par Monsieur LARCHER Eugène, président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime sur le littoral des communes de Sainte Luce ;
- VU l'avis réputé favorable du maire de la ville de Sainte Luce consulté le 28 août 2019 ;
- VU l'avis favorable de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique (DEAL) en date du 12 novembre 2019 ;
- VU l'avis du Directeur Régional des Finances Publiques de la Martinique en date du 30 octobre 2019 fixant les conditions financières de la présente autorisation ;
- VU l'avis favorable du Commandant Supérieur des Forces armées aux Antilles, division « Action de l'Etat en mer » en date du 08 octobre 2019 ;
- VU l'instruction de la Direction de la mer

### ARRETE

**Rue Victor Sévère - B.P. 647 - 648 - 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX  
Tél. : 0596 39 36 00 - Télécopie : 0596 71 40 29**

## **ARTICLE 1 : Bénéficiaire**

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, ayant pour siège social, lotissement Frangipaniers BP 44 – 97228 Sainte Luce, et présidée par M. Eugène LARCHER, est autorisée à occuper une partie du domaine public maritime pour un émissaire en mer sur la commune de Sainte Luce, à Gros raisins, pour assurer le traitement des effluents d'eaux usées, conformément au plan annexé au présent arrêté.

## **ARTICLE 2 : Objet et caractéristiques**

Du fait que la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique détient la compétence « Assainissement », il lui appartient d'assurer le fonctionnement des différents ouvrages de traitement des effluents d'eaux usées, comme les émissaires en mer, notamment l'émissaire de SAINTE LUCE, à Gros raisins.

Les points des coordonnées GPS (WGS 84) sont les suivants :

	Latitude	Longitude
Point départ	14°27.879'N	60°56.171'W
Point arrivée	14°27.295'N	60°56.456'W

La longueur immergée est de 1243 ml, et le diamètre extérieur est de 250 mm .

## **ARTICLE 3 : Conditions d'implantation de l'ouvrage**

L'autorisation délivrée est subordonnée aux recommandations suivantes :

- L'installation ne doit apporter aucune gêne anormale à la circulation du public ou à la navigation ;
- L'installation ne doit pas occasionner de dégradation des fonds marins et de la vie sous-marine ;
- La maintenance devra faire l'objet d'un suivi attentif ;

## **ARTICLE 4 : Durée**

L'autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour une durée de **DIX (10 ans)** qui commence à courir à compter de la date de signature du présent arrêté.

Elle peut toutefois être retirée par l'Administration à tout moment pour cause d'utilité publique, pour inexécution des conditions énumérées au présent arrêté. La prorogation de l'autorisation est subordonnée à la présentation d'une nouvelle demande expresse formulée dans les conditions réglementaires **SIX MOIS** au moins avant la date d'expiration de l'AOT.

## **ARTICLE 5 : Obligations et responsabilité du pétitionnaire**

La présente autorisation est accordée au pétitionnaire, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions des textes visés ci-dessus ainsi qu'aux conditions suivantes :

Le pétitionnaire reste seul responsable (sauf son recours contre qui de droit) :

- des conséquences de l'occupation,
- de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de la présente autorisation qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

**Rue Victor Sévère - B.P. 647 - 648 - 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX**  
**Tél. : 0596 39 36 00 - Télécopie : 0596 71 40 29**

Le pétitionnaire est tenu de se conformer en tout temps :

- aux ordres que les agents de l'administration lui donneront notamment dans l'intérêt de la navigation, de l'entretien de l'installation, de la conservation du Domaine Maritime, de la sécurité ou de l'hygiène publique.
- aux lois, règlements et règles existants ou à venir ;
- aux prescriptions relatives à la lutte contre les risques de pollutions et de nuisances de toutes sortes pouvant résulter non seulement de l'exécution des travaux mais aussi de l'exploitation de son installation ;

Les installations liées à l'ouvrage doivent permettre la libre circulation et le stationnement des agents qualifiés de l'État, de la Collectivité Territoriale de Martinique, de la commune et du public.

Le pétitionnaire prend toutes les dispositions pour ne pas gêner la circulation maritime des plaisanciers ou entraver le bon fonctionnement des appareils de signalisation maritime qui pourraient exister sur les lieux. L'entretien et l'exploitation de la structure se font aux frais et risques du pétitionnaire, qui doit impérativement respecter les règles de sécurité relatives à la protection des utilisateurs et est responsable de tous les dommages que cet ouvrage peut entraîner, sur le site ou ailleurs, aux tiers ou au domaine public, pour quel que motif que ce soit.

L'autorisation est accordée sans aucun engagement de l'État. En aucun cas, la responsabilité de l'État ne peut être engagée par le pétitionnaire, pour quelle cause que ce soit. Notamment en cas de dommages causés à lui-même, à des tiers, à ses installations ou des gênes apportées à leur exploitation par des tiers, notamment en cas de pollution des eaux de la mer.

Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions de rejet, dans le milieu naturel, définies par le service de la Police de l'eau de la DEAL.

#### **ARTICLE 6 : Remise en état des lieux**

Si la présente autorisation est retirée ou n'est pas prorogée, le pétitionnaire procède à l'enlèvement de ses équipements dans un délai d'**UN MOIS**, sauf autorisation expresse de les maintenir, délivrée par l'Administration.

#### **ARTICLE 7 : Redevance**

L'opération envisagée revêtant un caractère d'intérêt public, l'autorisation sollicitée est accordée à titre gratuit, en application de l'Article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

#### **ARTICLE 8 : Transmission à un tiers**

La présente autorisation a un caractère personnel et ne peut se transmettre sans autorisation des services ayant concouru à sa délivrance.

#### **ARTICLE 9 : Droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeureront expressément réservés.

#### **ARTICLE 10 : Recours**

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification pour les destinataires ou de sa publication pour les tiers.

La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 11 : Exécution/Notification**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France, le **08 JAN. 2020**  
Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur de la mer



Nicolas LE BIANIC

Destinataires :

- Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique représentée par M. Eugène LARCHER
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la Martinique

Copies :

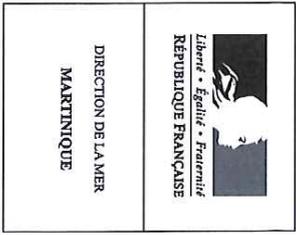
- M. le Commandant Supérieur des Forces Armées aux Antilles
- M. le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. le Maire de la commune de Sainte-Luce
- Mme la sous-préfète du Marin

Rue Victor Sévère - B.P. 647 - 648 - 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX  
Tél. : 0596 39 36 00 - Télécopie : 0596 71 40 29

# Gros Raisins (Sainte-Luce)



matricule	x	y
H	60° 56.436' W	14° 27.315' N
I	60° 56.448' W	14° 27.303' N
J	60° 56.456' W	14° 27.295' N
A	60° 56.171' W	14° 27.879' N
B	60° 56.218' W	14° 27.772' N
C	60° 56.231' W	14° 27.749' N
D	60° 56.232' W	14° 27.743' N
E	60° 56.280' W	14° 27.622' N
F	60° 56.287' W	14° 27.612' N
G	60° 56.352' W	14° 27.444' N



## Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime pour un émissaire en mer au profit de l'Espace Sud

- Emissaire
- AOT



Réalisation : DM Martinique - août 2019  
Sources : DM Martinique, BD ORTHO 2017  
Système de coordonnées de référence : WGS84



Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2020-01-06-001

**BECHET Victoire - ANSES D'ARLET - ARRETE** portant  
autorisation de défrichement avec réserves.

*Demande d'autorisation de défrichement de la parcelle cadastrée section T n° 219 sise sur la  
commune du ROBERT.*



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Arrêté

Service Agriculture et Forêt

Pôle Territoire et Forêt

### Portant autorisation de défrichement avec réserves

Jardin Desclieux  
B.P. 642  
97262 Fort-de-France Cédex

### Le Préfet de la Martinique

**VU** le code forestier, notamment ses articles L 341-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, R 341.1, 4, 5, 6, et R373-1 ;

**VU** la demande de Madame BECHET Victoire, enregistrée en date du 19 septembre 2019, tendant à obtenir l'autorisation de défricher une surface de 04ha 26a 25ca sur la parcelle cadastrée section C n°380 sise sur la commune LES ANSES-D'ARLET ;

**VU** le procès-verbal de la reconnaissance du bois à défricher, réalisée le 18 janvier 2019 par la Direction Régionale de l'Office National des Forêts, indiquant la délivrance d'une dispense d'autorisation de défrichement de 00ha 22a 27ca (**partie en jaune sur le plan joint**) ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de l'instruction que la conservation du massif forestier dont fait partie la parcelle qui a fait l'objet de la demande susvisée est reconnue nécessaire :

- au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes (**art L 341-5 al 1 du Code Forestier**) ;
- à la défense du sol contre les érosions et envahissements des fleuves, rivières ou torrents (**art L 341-5 al 2 Code Forestier**) ;
- à la salubrité publique (**art L 341-5 al 6 Code Forestier**) ;
- à l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population (**art L341-5 al 8 Code Forestier**) ;
- à la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés, contre les risques naturels, (**art L 341-5 al 9 Code Forestier** - risque de mouvement de terrain ou inondation) ;

Sur proposition de monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

**A R R E T E**

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique  
Jardin Desclieux - BP 642 - 97262 - Fort-de-France Cédex - Tél : 05 96 71 20 40 - Fax : 05 96 71 20 39

**Article 1.** Est autorisé le défrichement sur une superficie de **2ha 17a 86ca (partie en vert sur le plan joint)** sur la parcelle cadastrée section C n°380 sise sur la commune LES ANSES-D'ARLET.

**Article 2.** Conformément à l'article L341-6 du code forestier, l'autorisation est délivrée sous réserve du respect de l'une des conditions suivantes :

1 - Boisement de terrains nus, pour une surface de **2ha 17a 86ca**, au sein des communes du canton où le projet de défrichement est envisagé ;

2 - Reboisement pour une surface de **2ha 17a 86ca** ;

3 - Versement d'une indemnité au fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) d'un montant équivalent de 10 000 €/ha soit **21786 €**.

Les travaux prévus aux 1 et 2 de cet article doivent faire l'objet d'un cahier des charges décrivant les détails techniques de réalisation, élaboré par le bénéficiaire de l'autorisation, qui sera transmis pour approbation préalable à la DAAF dans un délai de 6 mois à compter de la date de notification de la présente décision. Les travaux doivent être achevés dans un délai maximum de 5 ans à compter de la même date. A défaut, les lieux défrichés doivent être rétablis en nature de bois et forêts.

Dans le cas 3, d'un versement au fond stratégique de la forêt et du bois, le bénéficiaire de l'autorisation dispose d'une durée maximale d'un an à compter de la notification de la présente décision pour verser au fonds stratégique de la forêt et du bois l'indemnité visée ci-dessus. A défaut, l'indemnité est mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine, sauf s'il est renoncé au défrichement projeté.

**Article 3.** Conformément à l'article L341-6 du code forestier, cette autorisation est subordonnée au respect des conditions suivantes :

Conservation sur le terrain d'une réserve boisée de **01ha 86a 12ca (partie hachurée en vert sur fond rouge sur le plan joint)** devant remplir les rôles utilitaires définis aux alinéas 1, 2, 3, 8 et 9 de l'article L341-5.

**Article 4.** Est refusé le défrichement sur une superficie de **01ha 86a 12ca (partie en rouge sur le plan joint)** sur la parcelle cadastrée section C n°380 sise sur la commune LES ANSES-D'ARLET.

**Article 5.** Cette décision peut être contestée en déposant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut être formé auprès du Préfet de la Région de Martinique. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les deux mois de la notification de la présente décision.

**Article 6.** Le présent arrêté sera affiché sur le terrain à défricher par le bénéficiaire de l'autorisation, de façon à être lisible de l'extérieur, quinze (15) jours au moins avant le début du défrichement et pendant tout le temps des travaux.

Il sera affiché à la mairie des ANSES-D'ARLET. Cet affichage sera maintenu pendant deux (2) mois. Le plan cadastral correspondant sera tenu disponible en mairie pendant la même durée.

**Article 7.** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique, le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Maire de la commune LES ANSES-D'ARLET, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fort de France, le 06 JAN 2020

✓ Le Préfet, et par délégation  
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

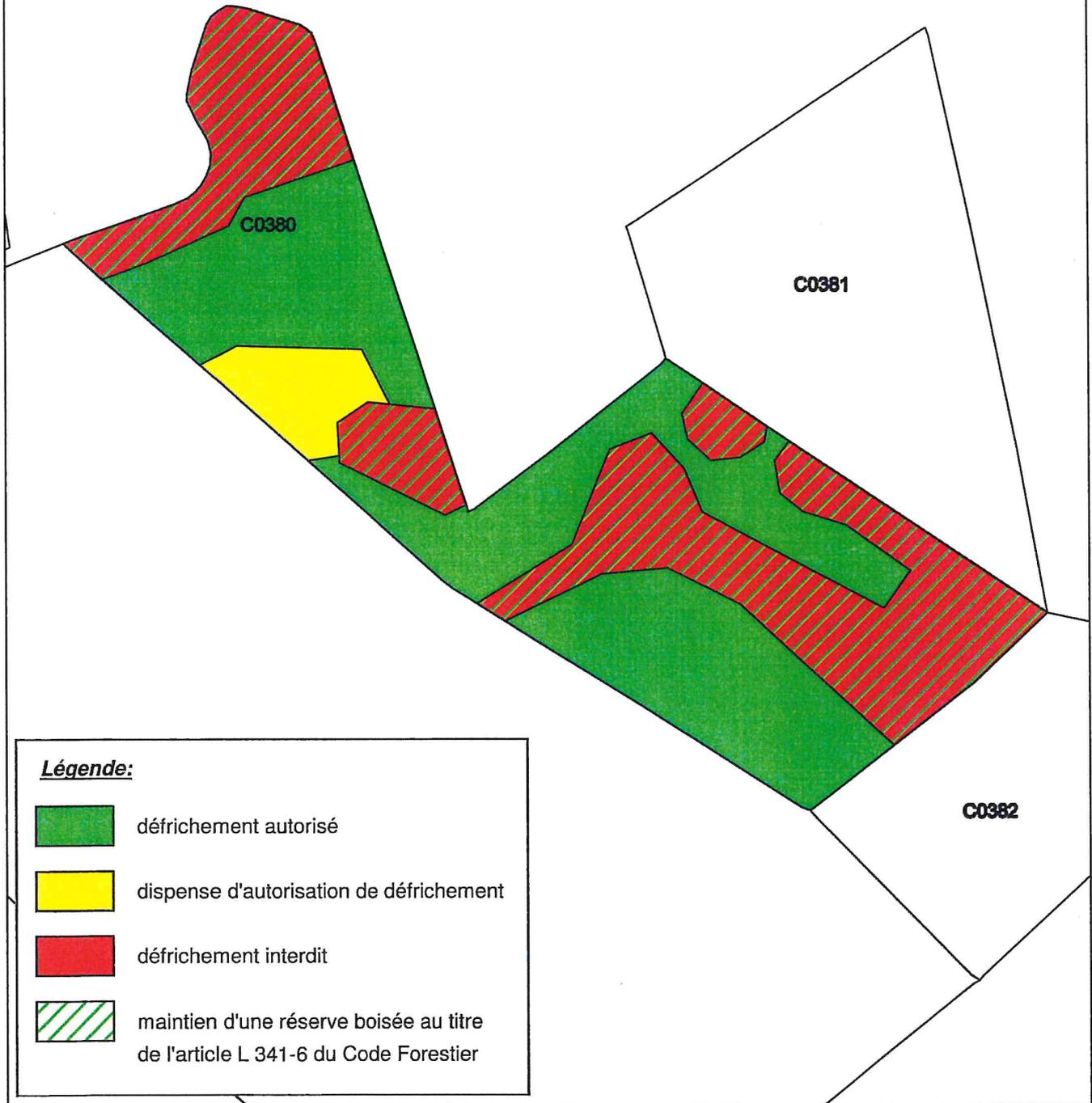


Vincent PFISTER

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

n° : **Le Directeur adjoint de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt**  
du **06 JAN. 2020**, **VINCENT PFISTER**

Le Préfet de la Région Martinique et par délégation,  
le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



**Commentaires**

ANSES D'ARLET ; parcelle C380  
DAD 54/19



Echelle : 1 : 2500



Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2019-12-23-007

**MONPLAISIR Ralph - CASE PILOTE - ARRETE portant  
interdiction de défrichement.**

*Demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle cadastrée section B n°970 sise sur la  
commune de CASE-PILOTE.*



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Agriculture et Forêt

Pôle Territoire et Forêt

Jardin Desclieux  
B.P. 642  
97262 Fort-de-France Cédex

**Arrêté**

### Portant interdiction de défrichement

#### Le Préfet de la Martinique

**VU** le code forestier, notamment ses articles L 341-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, R 341.1, 4, 5, 6, et R373-1 ;

**VU** la demande de Monsieur MONPLAISIR Ralph, enregistrée en date du 6 septembre 2019, tendant à obtenir l'autorisation de défricher une surface de 00ha 36a 00ca sur la parcelle cadastrée section B n°970 sise sur la commune CASE-PILOTE ;

**VU** le procès-verbal de la reconnaissance du bois à défricher, réalisée le 15 octobre 2019 par la Direction Régionale de l'Office National des Forêts ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de l'instruction que la conservation du massif forestier dont fait partie la parcelle qui a fait l'objet de la demande susvisée est reconnue nécessaire :

- à la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés, contre les risques naturels, (**art L 341-5 al 9 Code Forestier** - risque de mouvement de terrain ou inondation) ;

Sur proposition de monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

#### A R R E T E

**Article 1.** Est refusé le défrichement sur une superficie de 00ha 36a 00ca (**partie en rouge sur le plan joint**) sur la parcelle cadastrée section B n°970 sise sur la commune CASE-PILOTE.

**Article 2.** Cette décision peut être contestée en déposant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut être formé auprès du Préfet de la Région de Martinique. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les deux mois de la notification de la présente décision.

**Article 3.** Le présent arrêté sera affiché à la mairie de CASE-PILOTE. Cet affichage sera maintenu pendant deux (2) mois. Le plan cadastral correspondant sera tenu disponible en mairie pendant la même durée.

**Article 4.** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique, le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Maire de la commune CASE-PILOTE, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fort de France, le **23 DEC. 2019**

11  
Le Préfet, et par délégation  
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Jacques HELPIN

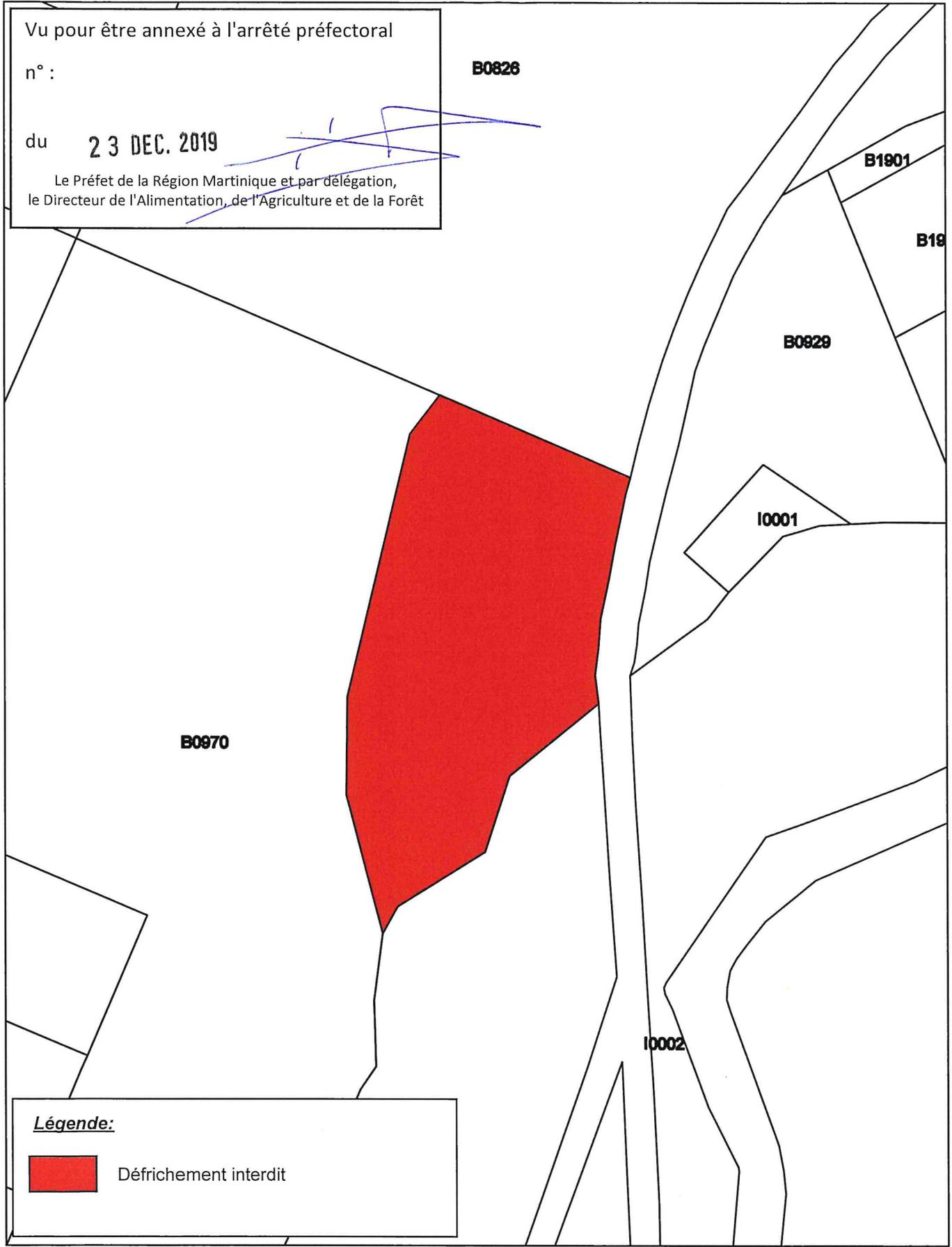
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

n° :

**B0826**

du **23 DEC. 2019**

Le Préfet de la Région Martinique et par délégation,  
le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Légende:



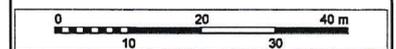
Défrichement interdit

**Commentaires**

CASE PILOTE ; parcelle B970  
DAD 46/19



**Echelle : 1 : 1000**



Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2020-01-06-002

Monsieur le Maire - ROBERT - ARRETE portant  
autorisation de défrichage avec réserves.

*Demande d'autorisation de défrichage sur la parcelle cadastrée section C n°380 sise sur la  
commune des ANSES D'ARLET.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Agriculture et Forêt

Pôle Territoire et Forêt

Jardin Desclieux  
B.P. 642  
97262 Fort-de-France Cédex

Arrêté

### Portant autorisation de défrichement avec réserves

#### Le Préfet de la Martinique

**VU** le code forestier, notamment ses articles L 341-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, R 341.1, 4, 5, 6, et R373-1 ;

**VU** la demande de Monsieur le Maire, enregistrée en date du 17 septembre 2019, tendant à obtenir l'autorisation de défricher une surface de 00ha 50a 24ca sur la parcelle cadastrée section T n°219 sise sur la commune LE ROBERT ;

**VU** le procès-verbal de la reconnaissance du bois à défricher, réalisée le 4 novembre 2019 par la Direction Régionale de l'Office National des Forêts, indiquant un rejet de plein droit pour **00ha 05a 37ca** (partie en rouge hachurée de noir sur le plan joint) au vu du classement en Espace Boisé Classé à conserver (Art L 113-2 du Code de l'Urbanisme) et la délivrance d'une dispense d'autorisation de défrichement de **00ha 04a 72ca (partie en jaune sur le plan joint)** ;

Sur proposition de monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

#### A R R E T E

**Article 1.** Est autorisé le défrichement sur une superficie de **0ha 35a 91ca (partie en vert sur le plan joint)** sur la parcelle cadastrée section T n°219 sise sur la commune LE ROBERT.

**Article 2.** Conformément à l'article L341-6 du code forestier, l'autorisation est délivrée sous réserve du respect de l'une des conditions suivantes :

1 - Boisement de terrains nus, pour une surface de **0ha 35a 91ca**, au sein des communes du canton où le projet de défrichement est envisagé ;

2 - Reboisement pour une surface de **0ha 35a 91ca** ;

3 - Versement d'une indemnité au fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) d'un montant équivalent de 10 000 €/ha soit **3591 €**.

Les travaux prévus aux 1 et 2 de cet article doivent faire l'objet d'un cahier des charges décrivant les détails techniques de réalisation, élaboré par le bénéficiaire de l'autorisation, qui sera transmis pour approbation préalable à la DAAF dans un délai de 6 mois à compter de la date de notification de la présente décision. Les travaux doivent être achevés dans un délai maximum de 5 ans à compter de la même date. A défaut, les lieux défrichés doivent être rétablis en nature de bois et forêts.

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique  
Jardin Desclieux - BP 642 - 97262 - Fort-de-France Cédex - Tél : 05 96 71 20 40 - Fax : 05 96 71 20 39

Dans le cas 3, d'un versement au fond stratégique de la forêt et du bois, le bénéficiaire de l'autorisation dispose d'une durée maximale d'un an à compter de la notification de la présente décision pour verser au fonds stratégique de la forêt et du bois l'indemnité visée ci-dessus. A défaut, l'indemnité est mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine, sauf s'il est renoncé au défrichement projeté.

**Article 3.** Est refusé le défrichement sur une superficie de 00ha 05a 37ca (**partie en rouge sur le plan joint**) sur la parcelle cadastrée section T n°219 sise sur la commune LE ROBERT.

**Article 4.** Cette décision peut être contestée en déposant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut être formé auprès du Préfet de la Région de Martinique. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les deux mois de la notification de la présente décision.

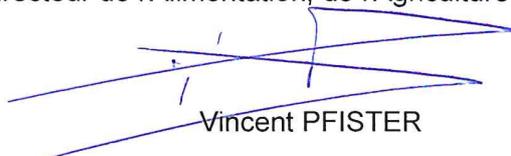
**Article 5.** Le présent arrêté sera affiché sur le terrain à défricher par le bénéficiaire de l'autorisation, de façon à être lisible de l'extérieur, quinze (15) jours au moins avant le début du défrichement et pendant tout le temps des travaux.

Il sera affiché à la mairie du ROBERT. Cet affichage sera maintenu pendant deux (2) mois. Le plan cadastral correspondant sera tenu disponible en mairie pendant la même durée.

**Article 6.** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique, le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Maire de la commune LE ROBERT, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fort de France, le 06 JAN. 2020

Le Préfet, et par délégation  
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Vincent PFISTER

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

n° :

**Le Directeur adjoint de l'Administration,  
de l'Agriculture et de la Forêt**

du **06 JAN 2020** **VINCENT PFISTER**

Le Préfet de la Région Martinique et par délégation,  
le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

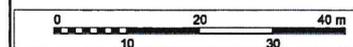


**Commentaires**

LE ROBERT ; parcelle T219  
DAD 53/19



Echelle : 1 : 1000



Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2020-01-23-001

**PAULIN Jean Charles - ANSES D'ARLET - ARRETE**  
portant interdiction de défrichement.

*Demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle cadastrée section B n°91 sise sur la commune des ANSES D'ARLET.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Agriculture et Forêt

Pôle Territoire et Forêt

Jardin Desclieux  
B.P. 642  
97262 Fort-de-France Cédex

### Arrêté

### Portant interdiction de défrichement

#### Le Préfet de la Martinique

**VU** le code forestier, notamment ses articles L 341-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, R 341.1, 4, 5, 6, et R373-1 ;

**VU** la demande de Monsieur PAULIN Jean-Charles, enregistrée en date du 17 septembre 2019, tendant à obtenir l'autorisation de défricher une surface de 00ha 12a 01ca sur la parcelle cadastrée section B n°91 sise sur la commune LES ANSES-D'ARLET ;

**VU** le procès-verbal de la reconnaissance du bois à défricher, réalisée le 7 novembre 2019 par la Direction Régionale de l'Office National des Forêts ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de l'instruction que la conservation du massif forestier dont fait partie la parcelle qui a fait l'objet de la demande susvisée est reconnue nécessaire :

- à l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population (**art L341-5 al 8 Code Forestier**) ;

Sur proposition de monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

#### ARRETE

**Article 1.** Est refusé le défrichement sur une superficie de 00ha 12a 01ca (**partie en rouge sur le plan joint**) sur la parcelle cadastrée section B n°91 sise sur la commune LES ANSES-D'ARLET.

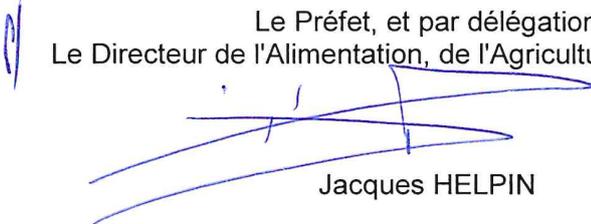
**Article 2.** Cette décision peut être contestée en déposant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut être formé auprès du Préfet de la Région de Martinique. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les deux mois de la notification de la présente décision.

**Article 3.** Le présent arrêté sera affiché à la mairie des ANSES-D'ARLET. Cet affichage sera maintenu pendant deux (2) mois. Le plan cadastral correspondant sera tenu disponible en mairie pendant la même durée.

**Article 4.** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique, le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Maire de la commune LES ANSES-D'ARLET, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fort de France, le **23 DEC. 2019**

Le Préfet, et par délégation  
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



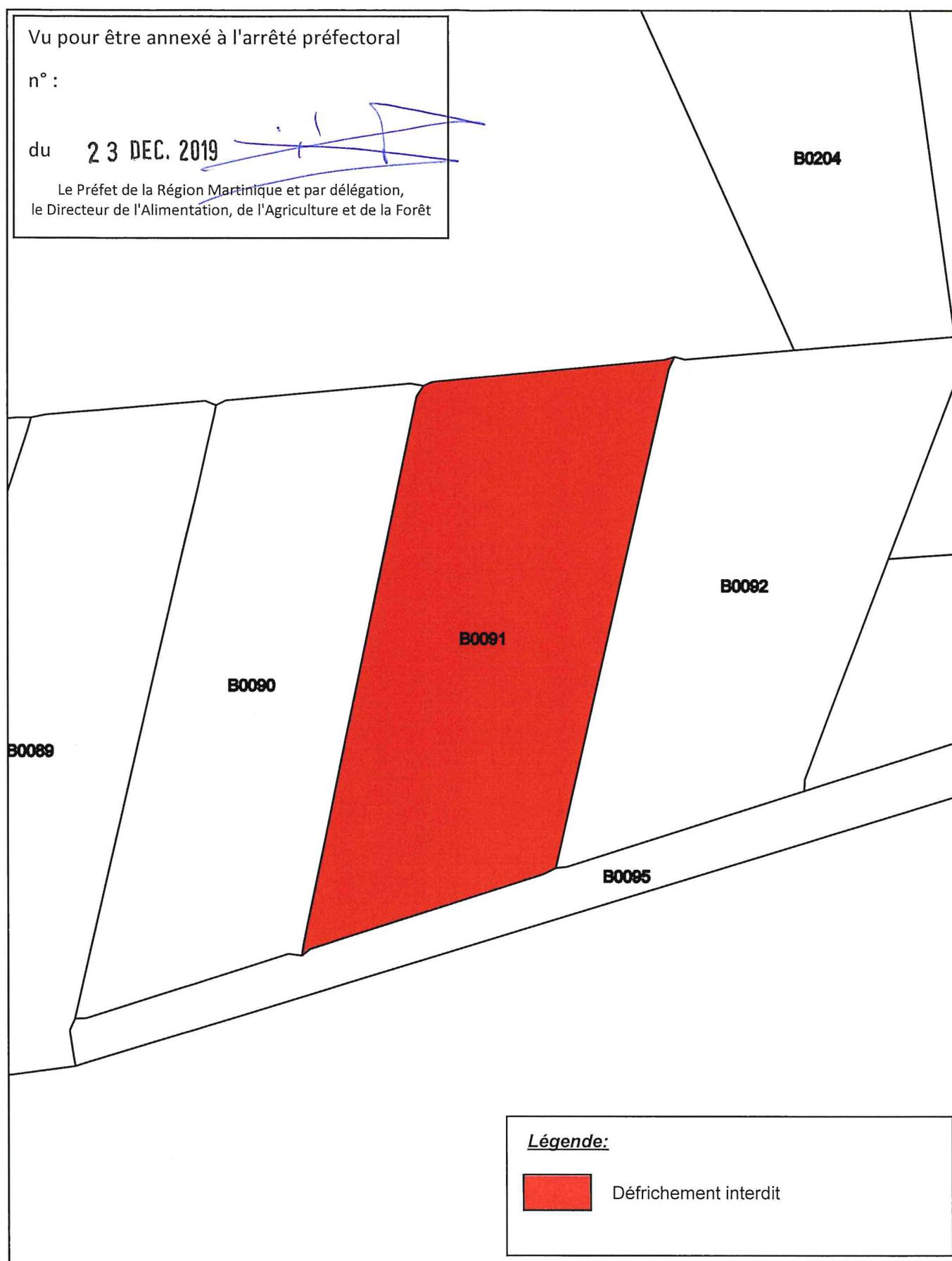
Jacques HELPIN

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

n° :

du **23 DEC. 2019**

Le Préfet de la Région Martinique et par délégation,  
le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



**Légende:**



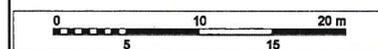
Défrichement interdit

**Commentaires**

ANSES D'ARLET ; parcelle B91  
DAD 55/19



Echelle : 1 : 500



Préfecture de la Martinique

R02-2020-01-07-001

portant admission au BNSSA

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

**CABINET**

*Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles*

**ARRÊTÉ n°**

**portant admission à l'examen du Brevet National de Sécurité et  
de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et à la validation de maintien des acquis  
– session des 28 et 29 novembre 2019 –**

**LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE**

**VU** le décret n° 91-365 du 15 avril 1991 modifiant le décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977 relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation ;

**VU** l'arrêté interministériel du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

**VU** l'arrêté du 10 septembre 2001 relatif à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ;

**VU** l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**VU** l'arrêté n° R02-2019-10-23-001 du 23 octobre 2019 portant nomination des membres du jury d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

**VU** l'arrêté n° R02-2019-10-23-002 du 23 octobre 2019 portant organisation d'un examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatiques ;

**VU** le procès-verbal d'examen en date du 29 novembre 2019 ;

**SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er :** Les candidats dont les noms suivent sont **déclarés admis** à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et à la validation de maintien des acquis:

.../...

**Candidats admis à l'examen du BNSSA :**

Madame Mélissa LEMAIRE  
Monsieur Olivier LIENAFI

**Candidats en validation de maintien des acquis :**

Madame Vaea PROFIT  
Monsieur Jimmy GOTAL  
Monsieur William JANVIER  
Monsieur Guy REGNA  
Monsieur Claude SERVIUS

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2011 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, les candidats mineurs et non émancipés voient la date de délivrance de leur diplôme différée jusqu'à l'âge de leur majorité.

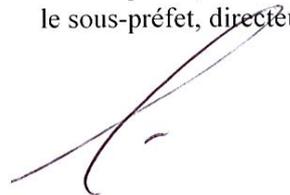
Seule une personne majeure ou un mineur émancipé et donc responsable civilement, peut exercer.

**ARTICLE 3 :** Toute personne intéressée qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou le ministre compétent d'un recours hiérarchique.

Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite, étant entendu qu'un recours contentieux peut toujours être introduit dans les deux mois suivants.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux présidents des associations agréées ayant présenté les candidats et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Pour le préfet,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Christophe LANTERI

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2019-12-31-003

Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole à  
l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020



CABINET

**A R R E T E N°**

**du 31 décembre 2019**

Accordant la médaille d'honneur agricole  
à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Préfet,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;  
VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;  
VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;  
A l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;  
Sur proposition du directeur de cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame CLERY Béatrice, Emmanuelle, Sylvestre**  
Chargée d'activité marketing, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane, LAMENTIN  
demeurant à SHOELCHER
- **Madame JASMIN Sandrine, Pierre, Marie, Emmanuelle**  
Cadre de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane, LAMENTIN  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur MALOUINES Loïc, Karl**  
Chargé d'activité monétique, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane, LAMENTIN  
demeurant à FORT-DE-FRANCE

**Article 2 :** La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur LUPON Stéphane, Francis**  
Employé de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane, LAMENTIN  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
- **Madame NINEL Magali, Christophe**  
Technicienne banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane, LAMENTIN  
demeurant à FORT-DE-FRANCE

**Article 3** : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame PERONET Sylvie, Marcellin**

Employée de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la  
Guyane, LAMENTIN  
demeurant à LAMENTIN

**Article 4** : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame BARBE Micheline Marie**

Cadre de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la  
Guyane, LAMENTIN  
demeurant à LAMENTIN

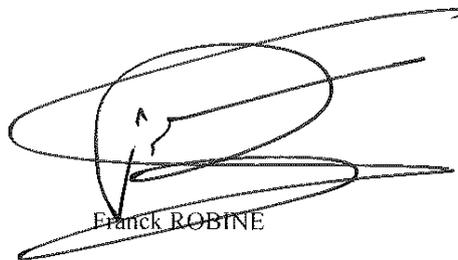
- **Monsieur GROS Faustin, Erik**

Employé de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la  
Guyane, LAMENTIN  
demeurant à LES ANSES-D'ARLET

- **Monsieur OREL Dominique Franck**

Cadre de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la  
Guyane, LAMENTIN  
demeurant à FORT DE FRANCE

**Article 5** : Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Franck ROBINE

**PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE**

**R02-2019-12-31-004**

**Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail à  
l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020**



CABINET

ARRETE N°

Accordant la médaille d'honneur du Travail  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le Préfet de la Martinique

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Monsieur ADELISE Patrice, Brigitte**  
Chauffeur Livreur, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-MARIE
- **Madame ALCAN Peggy, Julie**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame ALVARES Jocelyne, Lucienne**  
Documentaliste, FRANCE TELEVISIONS MARTINIQUE PREMIERE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur AMALYRE Bruno**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame AMBROISE Rodolphe, Mitsie**  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES, BAIE-  
MAHAULT.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE

- **Madame ANTILLE Sandrine, Audrey**  
Comptable, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à GROS-MORNE
  
- **Madame ARIMAN Valérie, Danielle**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à GROS-MORNE
  
- **Monsieur ARNAULD Jean-Claude, Benoît**  
Responsable d'Antenne, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
  
- **Monsieur BAILLARD Léon, Claude**  
Opérateur packaging, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Monsieur BARDIN Bernard, Hervé**  
Technicien de lignes, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-LUCE
  
- **Monsieur BECHET Eugène, Fulbert**  
Chauffeur Livreur, SULO Caraïbes SAS, LAMENTIN.  
demeurant à DIAMANT
  
- **Madame BERNARD Isabelle**  
Gestionnaire administratif, SOMAFI MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Madame BEROSE Sabine**  
Responsable paie, SIMP MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur BESSAQUE Loïc**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur BOISNOIR Georges**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame BOROT Nicole, Agnès**  
Hôtesse de caisse, SOCIETE DE DISTRIBUTION DU ROBERT, LE ROBERT.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur BOUGRAINVILLE Emilien, Albert**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à LORRAIN
  
- **Monsieur CADRAN Mozard, Omer**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-MARIE
  
- **Monsieur CALIXTE Jean-Michel, David**  
Technicien de conduite et de maintenance, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE,  
FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE

- **Monsieur CANGAN Marc-André, Jérôme**  
Technicien Polyvalent Conducteur et Mainteneur, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-PIERRE
  
- **Monsieur CAYAU Olivier, Samson**  
Directeur de magasin, OPTIQUE BELLE VUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Madame CHARLERY-MARIE-REINE Annie, Emilienne**  
Hôtesse de caisse, SOCIETE DE DISTRIBUTION DU ROBERT, LE ROBERT.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame CINE Clara, Sophie**  
Technicien service aux clients, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur COHAS David**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame COLLATIN Corinne, Martine, Roberte**  
Responsable Ressources Humaines, A T I R MARTINIQUE, RIVIERE-SALEE.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame COLOTROC Alice, Boniface**  
Hôtesse de caisse, SOCIETE DE DISTRIBUTION DU ROBERT, LE ROBERT.  
demeurant à LORRAIN
  
- **Monsieur EDOUARD-EDOUARZI Elie, Marc**  
Monteur lunetier, OPTIQUE BELLE VUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame ELIAZORD Miguella, Karel**  
Assistante Ressources Humaines, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame EUDARIC Francine, Geneviève, Anna, Mispa**  
Assistante de direction, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame FAUVE-SABLON Yvelise, Louise**  
Chargée des relations partenariales, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur FLERET Muguel**  
Opérateur packaging, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame FORTAS Marguerite, Alexandrine**  
Responsable service relations clientèle, SOMAFI MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame FORTUNE Stéphanie, Estelle**  
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE DE L'ESPACE SUD, RIVIERE-SALEE.  
demeurant à SAINTE-LUCE

- **Madame GARNI Sandrine, Karine**  
Comptable, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame GENNADE Nathalie, Michèle**  
Assistante de gestion, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Madame GIBERNE Christelle, Léone**  
Opticienne, directeur de magasin, OPTIQUE BELLE VUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
  
- **Madame GINIER Annie-Laure, Emmanuelle**  
Adjoint de direction - Chef comptable, A T I R MARTINIQUE, RIVIERE-SALEE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame GODIER Marie-José**  
Directrice communication, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Monsieur GODY Dominique, Lazare**  
Employé de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame GRELET Mariam, Julia**  
chargée de clientèle, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
  
- **Madame HANQUIER Fabienne, Huguette, Rolande**  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur HIERSO Philippe, Edouard**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à TROIS-ILETS
  
- **Monsieur HONORE Patrick, Gabriel**  
Educateur spécialisé, L'ESPERANCE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur HUYGHUES-CADROUCE Cédric, Francis**  
Opérateur packaging, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame JANGEAL Aurélie**  
Employée de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à CASE-PILOTE
  
- **Madame JEAN-BAPTISTE-ADOLPHE Régine**  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur JEAN-MARIE Marc, Léonce, Gérard**  
Employé de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE

- **Madame JEANNE Jacqueline, Bénédicte**  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINTE-LUCE
  
- **Monsieur JEAN-PHILIPPE Rodrigue, Victor**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à GROS-MORNE
  
- **Monsieur LADOUR Cyriaque, Jean-Claude**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur LAHELRY Cyrille, Patrick**  
Maçon, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur LANGE Jocelyn, Blaise**  
Chauffeur poids lourd, COLAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame LENO Anne-Valérie**  
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame LEOPOLD Audrey, Lydie**  
Chargée d'affaires grands comptes, CREDIT LYONNAIS, LE LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-LUCE
  
- **Madame LESUEUR Nadine, Bernadette**  
Agent Administratif, SOCIETE DE DISTRIBUTION DU ROBERT, LE ROBERT.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur LETON Lionel, Jean, Christophe**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame LOUISOR Manouéla**  
Conseillère vendeuse qualifiée en optique, OPTIQUE BELLE VUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
  
- **Madame MARANTE Anne-Lise, Léon**  
Hôtesse de caisse, SOCIETE DE DISTRIBUTION DU ROBERT, LE ROBERT.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur MARCELIN Alic, Fulbert**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à MORNE-ROUGE
  
- **Madame MARIE-LOUISE Sabrina, Roméo**  
Gestionnaire-Conseil, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
  
- **Monsieur MARIETTE David, Philippe**  
Superviseur brassage cuverie, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
  
- **Monsieur MARTIAL Fabrice, Gérald**  
Responsable Appros et Ordonnancement, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE

- **Madame MASSEE Patricia, Séverine**  
Secrétaire Standardiste, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-MARIE
- **Madame MELOS Gislaine, Christophe**  
Agent Administratif, SOCIETE DE DISTRIBUTION DU ROBERT, LE ROBERT.  
demeurant à ROBERT
- **Madame METHON Nathalie, Christine, Nancy**  
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
- **Madame MICHEL Françoise**  
Responsable de projet MOA, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à TROIS-ILETS
- **Madame MICHEL Françoise, Maggy**  
Hôtesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur MILNIS Serge, Frédéric**  
Comptable, SOMAFI MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur NERJAT Jean-Paul**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à VAUCLIN
- **Madame OREL Simone, Marie-Andrée**  
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, LE FRANÇOIS.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur OUZE Eric, René**  
Conducteur d'engins, JLTP, LE LAMENTIN.  
demeurant à MORNE-ROUGE
- **Madame PARSEMAIN Nathalie, Caroline**  
Cadre de banque, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Madame PECTAGE Yvelise, Muriel, Haïne**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur PIERRE-LOUIS David, Joseph**  
Chef d'Equipe, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
- **Monsieur PRUDENT Philippe, Michel**  
Directeur Ressources Humaines, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame QUIQUELY Henriette, anatole**  
Infirmière, A T I R MARTINIQUE, RIVIERE-SALEE.  
demeurant à SHOELCHER

- **Monsieur RAFFIN Hervé, Didier**  
Gestionnaire, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Madame RENGASSAMY Magali, Lise**  
Cadre, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
- **Madame ROMUALD Joaline**  
Attachée Commerciale, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur SCHOLASTIQUE Jean-Christophe, Pierre**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Monsieur SERVE Cédrik, Gérald**  
Informaticien, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
- **Monsieur SOPHIE Vincent, Marc**  
Chauffeur Entrepôt, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à CASE-PILOTE
- **Madame SORHAINDO Corinne, Martine, Roberte**  
Hôtesse de caisse, SOCIETE DE DISTRIBUTION DU ROBERT, LE ROBERT.  
demeurant à SAINTE-MARIE
- **Monsieur TALLY René, Benoit**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à CASE-PILOTE
- **Madame TAUZIA Muriel, Marie, Pierre**  
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS MARTINIQUE PREMIERE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame TELLIAM Myriam, Laurent**  
Conseillère en Economie Sociale et Familiale, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Madame VADELEUX Myriam, Isabelle**  
Secrétaire médicale, A T I R MARTINIQUE, RIVIERE-SALEE.  
demeurant à SAINTE-LUCE
- **Monsieur VALBERT Olivier, Alexandre**  
Chargé d'information, CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à CARBET
- **Madame VALLERAY Graciany, Iris**  
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DIAMANT
- **Madame VANDESTOC Sarah, Frédérique**  
Réfèrent efficacité opérationnelle, SOMAFI MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE

- **Madame VANOMMESLAEGHE Anouk Lucienne**  
Directrice Adjointe, IEDOM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
  
- **Monsieur VICTOIRE Joël, Joseph**  
Opérateur packaging, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame VILDEUIL Geneviève, Danièle**  
Comptable, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame VOLNY-ANNE Doris, Wilfrid**  
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-PIERRE
  
- **Madame WILLIAM Valérie, Luce**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Monsieur ZEBELUS Ludgy**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur ZOZIME Jean-Paul, Sophie**  
Technicien Génie-Civil, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
  
- **Madame ZOZOR Annie, Claude**  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Madame ALVARES Jocelyne, Lucienne**  
Documentaliste, FRANCE TELEVISIONS MARTINIQUE PREMIERE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame AMPIGNY Fabienne, Albertine, Paulette**  
Cadre PPS, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
  
- **Monsieur ARNAULD Jean-Claude, Benoît**  
Responsable d'Antenne, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
  
- **Monsieur CAPOUL Paul Jean Laurent**  
Coursier, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
  
- **Monsieur CAPRON Christian, Paul**  
Opérateur brassage, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à SHOELCHER
  
- **Madame CARNIER Valérie, Raymonde**  
Chargée d'affaires gestion privée, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à CASE-PILOTE

- **Madame CESAR Huguette, Marie**  
Aide Soignante, A T I R MARTINIQUE, RIVIERE-SALEE.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Madame CHARLES-FERRATY Mylène Christine**  
Responsable technico commercial, GFA CARAIBES, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame CHRISTINE Marie-Françoise, Guylaine**  
Manager de rayon, SOCIETE DE DISTRIBUTION DU ROBERT, LE ROBERT.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur DOLCIE Jean**  
Opérateur packaging, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à GROS-MORNE
  
- **Madame ERIC Véronique, Emmanuelle**  
Responsable Comptable, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur EUGENE Roger**  
Electricien, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FONDS-SAINT-DENIS
  
- **Madame FILET Karine, Rose**  
Hôtesse d'accueil, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame FILIN Arlette, Anasthasie**  
chargée de projet, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
  
- **Madame FORTAS Marguerite, Alexandrine**  
Responsable service relations clientèle, SOMAFI MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame GABRIEL Nicolette**  
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur GALLION Maurice**  
Chef d'Equipe, SIMP MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Monsieur GRANDSON Samuel, Guy**  
Technicien Informatique, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame GUIYOULE Miguelle, Solange**  
Souscripteur technique en assurance, GFA CARAIBES, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame HANQUIER Fabienne, Huguette, Rolande**  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN

- **Madame HENRY Danièle, Céline**  
Maître d'hôtel, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Monsieur HODEBOURG Alex, Aubert**  
Technicien Editique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à MARIN
  
- **Monsieur HONORE Patrick, Gabriel**  
Educateur spécialisé, L'ESPERANCE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame JEREMIE Carole, Alberte, Emma**  
Employée, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-ESPRIT
  
- **Madame LARCHER Pascale, Denise**  
Directrice d'agence, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame LEBRUN Frédérique, Paule**  
Chargée des relations partenariales, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame LECHALLIER Sandrine**  
Chef de Service, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame LEVOSTRE Fabienne, Isabelle**  
Contrôleur aux Entrées, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur LIMERY Alex, Guy**  
Technicien de lignes, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame LOUISOR Maria**  
Contrôleur machines à sous, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame MARIE-JOSEPH Alice, Christine**  
Cadre, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
  
- **Madame MARSILLON Marie Antoinette Berthe**  
Manager de secteur, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à GROS-MORNE
  
- **Monsieur MICHEL Eric**  
Cadre, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame MONROSE Valéry, Aimée**  
Monitrice, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à LAMENTIN

- **Madame MOSTOR Marie-Christine, Chantal**  
Caissière coffre, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à BELLEFONTAINE
- **Madame OREL Simone, Marie-Andrée**  
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, LE FRANÇOIS.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur PALLUD Thierry**  
Cadre de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la  
Guyane, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur PANCRATE Jean-Yves**  
Employée CAF, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à MARIN
- **Madame PARSEMAIN Nathalie, Caroline**  
Cadre de banque, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur PEREZ DE CARVASAL Samuel**  
Responsable de ligne, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Monsieur PRUDENT Philippe, Michel**  
Directeur Ressources Humaines, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur RAMEDACE Frédéric**  
Commis de cuisine, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à SHOELCHER
- **Monsieur RENE-CORAIL Patrick, Ange**  
Cadre de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la  
Guyane, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame RENGASSAMY Magali, Lise**  
Cadre, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur ROTARDIER Roméo, Luc**  
Contrôleur aux Entrées, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à SHOELCHER
- **Madame SALOMON Sarah, Suzy**  
Responsable de la restauration, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à SHOELCHER
- **Madame SOUCHETTE Nathalie, Maryse**  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame TELLIAM Myriam, Laurent**  
Conseillère en Economie Sociale et Familiale, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE

- **Madame VALLEE Hélène, Alberte**  
Superviseur laboratoire, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à VAUCLIN
- **Madame VIERSAC Valérie, Frédérique, Solange**  
Assistante direction commerciale, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame WILLIAM Valérie, Luce**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Madame ZEBINA Christine Moïse**  
Juriste, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à TRINITE

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Madame AFOY Marie-Ange, Amélie**  
Directrice d'agence, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur ANNIBAL Michel Edvard**  
Responsable Service aux Passagers, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Madame ANTIBE Danielle, Clotaire**  
Gestionnaire Clientèle, CAISSE D'EPARGNE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur ANTIBE Jacques, Marie**  
Responsable de Service, CAISSE D'EPARGNE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur ARNAULD Jean-Claude, Benoît**  
Responsable d'Antenne, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Monsieur BELLEROSE Christian**  
Responsable Méthodes, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur BODARD Philippe, Edme**  
Chef d'Equipe, SULO Caraïbes SAS, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur CESAIRE Auguste, Denis**  
Opérateur brassage, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur CHARLOTTE Eric**  
Gardien, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT

- **Monsieur CIMPER Charles Daniel**  
Responsable Section Passagers, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame CLIO Ghislaine Marie-Thérèse**  
Comptable, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur CLOTAIL Jacques**  
Contremaître, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur COCO Hubert Paul**  
Fontainier, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Madame COUSSIRAT Nathalie Sylvie**  
Employée d'assurances, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur DELBOIS Etienne, Raphaël**  
Chef d'Equipe, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Madame DELINDE Maryvonne, Lazare**  
Comptable, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINTE-MARIE
- **Monsieur DESCAS William Franck**  
Comptable, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame FESTIN Jacqueline, Anastase**  
Responsable adjoint service téléphone, BOIRON CARAIBES, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur FLERET Alain**  
Opérateur packaging, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur FOUSSE Franck**  
Employé de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
- **Monsieur FRANCOIS-SAINT-CYR Max**  
Portiqueur, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame GABRIEL Nicolette**  
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur GLAUDE Wilfrid, François, Roger**  
Technicien Polyvalent, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE

- **Monsieur GRANDSON Samuel, Guy**  
Technicien Informatique, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur GRILLON Félix**  
Gardien, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Madame GROMAT Nicole Sylvie Marie**  
Cadre administratif et commercial, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la  
Martinique et de la Guyane, LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Madame HANQUIER Fabienne, Huguette, Rolande**  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur HODEBOURG Alex, Aubert**  
Technicien Editique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à MARIN
- **Madame JANVIER Guetty, Irmine**  
Assistante de direction, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur JEAN-BAPTISTE Christophe Georges**  
Technicien, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame JEREMIE Carole, Alberte, Emma**  
Employée, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-ESPRIT
- **Monsieur JOUAN Christian Michel**  
Chef d'équipe, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LORRAIN
- **Madame LACLEF Patricia, Come**  
Conseillère en Economie Sociale et Familiale, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Monsieur LOUIS-JOSEPH Daniel, Paul**  
Portiqueur, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Madame LOUIS-MARIE Dominique**  
Assistante Ressources Humaines, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE  
FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame MARIE-JOSEPH Françoise, Maryvonne**  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
- **Madame MARIE -MAGDELAINE Danielle Jeanne**  
Responsable, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER

- **Monsieur MATTHIEU Frantz, Calixte**  
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur MEURISSE Pascal**  
Chef d'Escale, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE  
FRANCE.  
demeurant à TROIS-ILETS
  
- **Monsieur MONGINY Jean-Luc, lin**  
Gestionnaire bancaire, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur MOSCOU Jocelyn, Patrick**  
Responsable d'antenne, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Monsieur MOUTOUCOUMARO Abel, Tharcisius**  
Agent d'Exploitation, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame N'DAMBANI Danielle, Marie**  
Juriste - Responsable contentieux, BRED BANQUE POPULAIRE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur OREL Jean-Paul, Yves**  
Chef de Projets Informatiques, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE  
FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Madame OREL Simone, Marie-Andrée**  
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, LE FRANÇOIS.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Monsieur PAULIN Vincent Paul Eddy**  
directeur, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame PAYE Alberte, Dominique**  
Réfèrent Métiers, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur PERONET Donatien, Willem**  
Electromécanien, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame PERRONI Micheline**  
Technicien Créances, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur PRUDENT Philippe, Michel**  
Directeur Ressources Humaines, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur RAFALD Roger, Adèle**  
Fontainier, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE

- **Monsieur RAPA Franck, Daniel**  
 Chef d'équipe, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
 demeurant à ROBERT
- **Monsieur SANCHO François, Jean-Charles**  
 Responsable Fontainier, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
 demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur SUFFRIN Patrick, Philippe**  
 Employé Agent d'exploitation, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
 demeurant à LAMENTIN
- **Madame TOUSSAINT Yolaine, Blanche**  
 Agent de maîtrise - Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
 demeurant à RIVIERE-SALEE

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Madame AFOY Marie-Ange, Amélie**  
 Directrice d'agence, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
 demeurant à ROBERT
- **Monsieur ANTIBE Jacques, Marie**  
 Responsable de Service, CAISSE D'EPARGNE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
 demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame ARICAT Nelly, Yvette**  
 Comptable, CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
 demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur BAJAL Hugues, Frédéric**  
 Chef de Service, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
 demeurant à SHOELCHER
- **Madame BARREL Anne-Thérèse, Rose, Marie**  
 Directeur des ressources humaines, CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
 demeurant à SHOELCHER
- **Madame BERNABE Josiane**  
 Archiviste, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
 demeurant à LAMENTIN
- **Madame BERNARDINI Nadiège**  
 Employée, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
 demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame BETIS Micheline, Léandre**  
 Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, FORT-DE-FRANCE.  
 demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Monsieur BIRMINGHAM André, Noel**  
 Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, FORT-DE-FRANCE.  
 demeurant à FORT-DE-FRANCE

- **Madame BOISSON Rose-Aimée, Marie, Léonard**  
Assistante de direction, CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
- **Monsieur BOSTON Yannick, Romule**  
Employé de Banque, SGBA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame BREARD Corinne, Andrée**  
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Madame COMIER Catherine Michelle**  
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Monsieur CONCY Charles, Henri, Wilfran**  
Maçon Coffreur, SIMP MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur CROSNIER DE LASSICHERE Eustache, Guy**  
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame DARIEN Nicole**  
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame DOMOISON Béatrice Lucile**  
Responsable de l'Administration du Personnel, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à TRINITE
- **Madame DOUTON Myriam Arielle**  
Employée, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur DULCIO Eddy-Pierre, André**  
Vendeur CHR, BELLONIE ET BOURDILLON SUCESSEURS, DUCOS.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame DULCIO Eliane, Marie, Gérard**  
551 chemin Clemincin, BRED BANQUE POPULAIRE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame EUSTACHE Myriam, Simone, Lucie**  
Assistante de direction, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame FERDINAND Isabelle Franca**  
Chargé Appui Réglementaire, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame GIFFARD Véronique Lydia**  
Responsable Ressources Humaines, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER

- **Monsieur HODEBOURG Alex, Aubert**  
Technicien Editique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à MARIN
- **Monsieur JACCOULET Jocelyn**  
Employé de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur JANVION José, Aubert**  
Opérateur packaging, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à CASE-PILOTE
- **Madame JOLY Viviane**  
Rédacteur polyvalent, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Monsieur JUBENOT Albert, Didier**  
Chef d'équipe, SIMP MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame LOUIS-MARIE Guylène Marie**  
Préparatrice, PHARMACIE DE L'ESPACE SUD, RIVIERE-SALEE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
- **Monsieur MALLE Jean-François**  
Grutier, SIMP MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-LUCE
- **Madame MARCET Ange, Yolande**  
Réfèrent Technique Gestion des Créances, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE  
DES YVELINES, VERSAILLES.  
demeurant à CARBET
- **Madame MARIE-JOSEPH Françoise, Maryvonne**  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
- **Madame MARTIAL Eusèbe Dominique**  
Employée, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à SHOELCHER
- **Monsieur MARTINY Max**  
Rédacteur, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à MARIGOT
- **Madame MICHEL Raymonde**  
Secrétaire de rédaction, FRANCE TELEVISIONS MARTINIQUE PREMIERE, FORT DE  
FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame MITH Sonia Renée**  
Conseiller Patrimonial, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
- **Monsieur MOSCOU Jocelyn, Patrick**  
Responsable d'antenne, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à SAINTE-ANNE

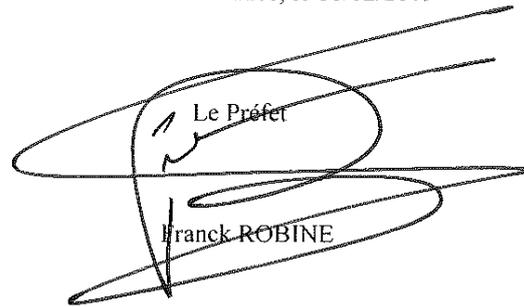
- **Madame MOUSTIN Betty Bernadette**  
Assistante, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame NAUD Patricia Denise**  
Inspectrice comptable, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à LES ANSES-D'ARLET
- **Madame NEGI Julienne, Huguette**  
Assistante à la réalisation radio, FRANCE TELEVISIONS MARTINIQUE PREMIERE,  
FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur NUISSIER Daniel, Antoine**  
Employé de banque, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SHOELCHER
- **Madame OREL Simone, Marie-Andrée**  
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, LE FRANÇOIS.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur PERRICAUD Félix, Jean**  
Maçon, SIMP MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur PIGAUX Marc-André**  
Employé, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame POIRIER Gyslène, Achille**  
Chargée de Mission, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Monsieur PRUDENT Philippe, Michel**  
Directeur Ressources Humaines, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame RAYNARD Sonia, Line**  
Assistante de direction, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE  
FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame ROCCA Nathalie**  
Employée, CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame SAINT-LOUIS Danielle Marie**  
Employée, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINTE-LUCE
- **Madame VALENTIN Charles-Françoise Marcelle**  
Cadre d'assurances, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame VALLEE Viviane, Simplicie**  
Attaché technico commercial, AXA Antilles Guyane, Fort de France.  
demeurant à SAINT-ESPRIT

- **Madame VENTURA Patricia Jacqueline**  
Secrétaire, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur VICTOIRE Emmanuel, Sylvain**  
Opérateur packaging, BRASSERIE LORRAINE, LE LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur VIGEE Hervé, Frédéric**  
Cadre, CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame ZAIRE Suzy, Léontine**  
Serveuse, SMVV - CLUB MED LES BOUCANIERES, SAINTE-ANNE.  
demeurant à MARIN
- **Monsieur ZAMANT Paul, Louis, Gilles**  
Contrôleur de Gestion, GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE

**Article 5 :** Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 18/12/2019

Le Préfet  
Franck ROBINE



*Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Fort-de-France dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*